LATITUDE KINÉ
PRENDRE UNE NOUVELLE DIRECTION DANS VOTRE PRATIQUE

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version du 20/11/2026

DOCUMENT CONTRACTUEL ANNEXÉ — À LIRE ET À CONSERVER — AUCUNE SIGNATURE SÉPARÉE DEMANDÉE

Organisme de formation	Latitude Kiné — Pierre Meurisse, masseur-kinésithérapeute D.E.
Adresse	10 rue des vendanges, 66200 Latour-Bas-Elne
Contact	Tél : 06 73 34 80 36 · E-mail : contact@latitudekine.fr
Identification	SIRET : 521 379 636 00033 · Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76660302966. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Certification qualité	Qualiopi, certificat n° 954811-2 délivré par Certifopac, au titre des actions de formation

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle continue proposées par Latitude Kiné. Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client et le stagiaire.

1. Objet et champ d'application

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles Latitude Kiné propose et dispense ses actions de formation professionnelle continue à destination des masseurs-kinésithérapeutes, ou de tout autre public précisé dans le programme de la formation, qui agissent dans le cadre de leur activité professionnelle. Elles s'appliquent à toute inscription, quel que soit le canal utilisé (bulletin d'inscription, e-mail, plateforme en ligne).

Elles constituent le socle commun à toutes les formations de Latitude Kiné. Les conditions particulières propres à chaque action (intitulé, dates, durée, lieu, effectif, tarif, échéancier) figurent dans le programme et dans les documents contractuels correspondants. Elles prévalent sur les présentes CGV lorsqu'elles ont été expressément convenues par écrit, sous réserve des dispositions légales impératives.

2. Définitions

- Organisme de formation : Latitude Kiné, représenté par Pierre Meurisse.
- Client : personne physique ou morale qui commande ou finance la prestation de formation (le stagiaire lui-même, un employeur ou un organisme financeur).
- Stagiaire : personne physique bénéficiaire de l'action de formation.
- Formation : action de formation professionnelle continue proposée par Latitude Kiné, dont l'intitulé, le contenu, la durée et les modalités sont décrits dans le programme de formation.
- Documents contractuels : contrat de formation professionnelle ou convention de formation professionnelle, selon les cas prévus à l'article 4.

3. Documents et informations remis avant l'inscription

Avant toute inscription définitive, le stagiaire reçoit ou a accès au programme de formation détaillé (objectifs, prérequis, durée, contenu, méthodes pédagogiques, modalités d'évaluation, tarif, modalités et délais d'accès, accessibilité aux personnes en situation de handicap, indicateurs de résultats), aux présentes CGV et au règlement intérieur applicable à la formation.

Ces documents sont transmis par e-mail avant toute contractualisation et peuvent être obtenus sur simple demande.

4. Inscription et documents contractuels

L'inscription à une formation organisée par Latitude Kiné s'effectue au moyen d'un bulletin d'inscription dûment complété et signé par le stagiaire ou par la structure qui finance sa formation. Le stagiaire peut également être invité à remplir un questionnaire de pré-formation permettant d'analyser ses besoins et son contexte professionnel.

Latitude Kiné transmet les documents contractuels adaptés à la situation du bénéficiaire : un contrat de formation professionnelle pour une personne physique entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais, ou une convention de formation professionnelle dans les autres situations concernées. Le bulletin d'inscription ne se substitue pas au contrat de formation lorsque la loi l'exige.

Les modalités particulières de la formation, notamment son intitulé, ses dates, sa durée, son tarif et son échéancier de paiement, sont précisées dans les documents contractuels propres à chaque action. L'inscription est confirmée après accomplissement des formalités contractuelles et financières applicables, dans le respect des délais légaux de rétractation et sous réserve des places disponibles. Les modalités et délais d'accès à chaque formation sont indiqués dans son programme.

5. Délai de rétractation

Pour le contrat de formation professionnelle conclu avec une personne physique à titre individuel et à ses frais, le stagiaire dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception (article L.6353-5 du Code du travail). Aucune somme ne peut être exigée de sa part avant l'expiration de ce délai, ni acompte ni versement anticipé, sous quelque forme que ce soit.

6. Tarifs, financement et modalités de paiement

Le tarif de chaque formation est communiqué au stagiaire avant son inscription et précisé dans le programme de formation ainsi que dans les documents contractuels correspondants. Les prix sont indiqués toutes taxes comprises, sauf mention contraire ; le régime de TVA applicable est précisé sur le devis et la facture.

Les règlements peuvent être effectués par chèque à l'ordre de Pierre Meurisse – Latitude Kiné ou par virement bancaire sur le compte indiqué dans les documents d'inscription. Un premier versement peut être demandé afin de confirmer l'inscription, selon les conditions et l'échéancier précisés dans le contrat ou la convention de formation.

Pour les contrats de formation professionnelle conclus par une personne physique à titre individuel et à ses frais, aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration du délai légal de rétractation de dix jours. À l'issue de ce délai, le premier versement ne peut excéder 30 % du prix convenu. Le solde fait l'objet d'un échelonnement au fur et à mesure du déroulement de la formation, conformément aux articles L.6353-6 et suivants du Code du travail.

Les formations peuvent, selon les critères applicables, bénéficier d'une prise en charge par un organisme financeur (FIF PL, OPCO, DPC ou autre dispositif). L'obtention de ce financement reste soumise à l'accord de l'organisme concerné. Il appartient au stagiaire d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation et d'en informer Latitude Kiné. En cas de refus ou de prise en charge partielle, les sommes restant dues sont à la charge du client ou du stagiaire, selon les conditions définies dans le contrat ou la convention de formation.

À défaut de paiement à l'échéance, et lorsque les dispositions du Code de commerce relatives aux retards de paiement entre professionnels sont applicables, le client est redevable, de plein droit, de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

7. Annulation, report et interruption par le stagiaire

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit (e-mail ou courrier) auprès de Latitude Kiné. Pour toutes les formations, passé le délai de rétractation prévu à l'article 5, une annulation plus d'un mois avant le début de la formation donne lieu au remboursement des sommes versées ; à moins d'un mois, Latitude Kiné conserve l'acompte (30 % du prix au plus) à titre d'indemnité de dédit, sauf force majeure.

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le stagiaire de suivre une formation financée à titre individuel et à ses frais, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, proportionnellement à leur valeur prévue au contrat. En cas d'interruption de formation, les conséquences administratives et financières sont examinées selon les circonstances, les prestations effectivement réalisées et les stipulations contractuelles applicables.

8. Annulation, report ou modification par l'organisme

L'effectif de chaque session est précisé dans le programme de la formation. Si l'effectif minimum n'est pas atteint, Latitude Kiné se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session, au plus tard un mois avant son démarrage.

En cas d'annulation par Latitude Kiné, les sommes déjà versées par le stagiaire sont intégralement remboursées. En cas de report, le stagiaire dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer ou annuler sa participation aux nouvelles dates ; en cas d'annulation, il est intégralement remboursé.

Latitude Kiné peut remplacer un intervenant empêché par un intervenant de compétences équivalentes, ou adapter le lieu ou les horaires pour des raisons d'organisation, sans modifier les objectifs ni le contenu de la formation. Le stagiaire en est informé dans les meilleurs délais.

9. Déroulement, assiduité, évaluation et attestations

La présence du stagiaire est contrôlée par une feuille d'émargement signée à chaque demi-journée. Les acquis du stagiaire sont évalués selon les modalités décrites dans le programme de la formation. Les attestations remises à l'issue de la formation (attestation de participation et attestation de fin de formation) mentionnent les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis, conformément à l'article L.6353-1 du Code du travail.

En cas d'absence ou d'abandon, le stagiaire en informe Latitude Kiné sans délai. Un rattrapage sur une autre session ou la remise du support correspondant peuvent être proposés selon les cas, et la situation est consignée. Chaque stagiaire respecte le règlement intérieur et les consignes de sécurité et d'hygiène. En cas de manquement grave, Latitude Kiné peut mettre fin à la participation du stagiaire à la formation.

10. Mises en pratique entre stagiaires

Certaines formations comportent des démonstrations et des mises en pratique entre stagiaires, notamment des gestes techniques. Ces mises en pratique reposent sur le volontariat : chaque stagiaire reste libre de refuser d'être le sujet d'une démonstration ou d'une pratique. Il informe le formateur, avant la mise en pratique, de toute situation de santé ou contre-indication personnelle pouvant s'opposer à la technique enseignée. Ces informations sont recueillies de manière confidentielle par le formateur, limitées à ce qui est nécessaire à la sécurité de la pratique, et ne sont pas intégrées au dossier administratif du stagiaire. Le formateur peut interrompre ou aménager toute mise en pratique pour des raisons de sécurité.

11. Accessibilité et situations de handicap

Latitude Kiné étudie, au cas par cas, les demandes d'aménagement des stagiaires en situation de handicap. Il est impératif d'en informer l'organisme dès l'inscription afin que les mesures d'adaptation pédagogique, matérielle ou organisationnelle nécessaires puissent être mises en œuvre. Référent handicap : Pierre Meurisse (contact@latitudekine.fr).

12. Assurance et responsabilité

Le stagiaire atteste être titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, le couvrant pendant la durée de la formation, notamment lors des mises en pratique entre stagiaires.

Dans les limites autorisées par la loi, Latitude Kiné ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations d'effets personnels apportés par les stagiaires, ni des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, préjudice financier ou de clientèle).

13. Propriété intellectuelle et confidentialité

Les supports pédagogiques remis lors de la formation sont protégés au titre du droit d'auteur. Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, à des tiers non participants à la formation, est interdite sans l'autorisation expresse de Latitude Kiné.

Latitude Kiné et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentielles les informations échangées à l'occasion de la formation. Les cas cliniques présentés par les stagiaires et les formateurs sont anonymisés : aucune donnée permettant d'identifier un patient ne doit être communiquée, conformément au secret professionnel et à la réglementation applicable aux données de santé.

14. Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être prises pendant la formation à des fins de communication (réseaux sociaux, site internet, supports de présentation de Latitude Kiné). Ces prises de vue ne sont réalisées et diffusées qu'avec l'accord préalable et exprès du stagiaire, recueilli au moyen d'une autorisation de droit à l'image distincte, remise avant le début de la session. L'absence d'autorisation, ou son retrait à tout moment, n'a aucune incidence sur la participation du stagiaire à la formation.

15. Données personnelles

Le responsable du traitement est Latitude Kiné, représenté par Pierre Meurisse (contact@latitudekine.fr). Les données collectées auprès des stagiaires et des clients (identité, coordonnées, situation professionnelle, informations nécessaires aux aménagements et au suivi pédagogique, résultats d'évaluation, informations de facturation) sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Finalité	Base légale	Durée de conservation
Gestion des inscriptions, des contrats ou conventions et de la facturation	Exécution du contrat ; obligation légale	Durée du contrat, puis 10 ans pour les pièces comptables
Suivi pédagogique, évaluation des acquis, émargement et attestations	Exécution du contrat ; obligation légale ; exigences des financeurs	5 ans après la fin de la formation, ou plus si un financeur l'exige
Amélioration de la qualité (satisfaction, réclamations) et certification	Intérêt légitime ; exigences de la certification qualité	5 ans après la fin de la formation
Communication (droit à l'image, information sur les formations)	Consentement ; intérêt légitime	Durée indiquée dans l'autorisation, ou 3 ans après le dernier contact

Les données sont destinées à Latitude Kiné et, dans la limite de leur besoin, aux intervenants de la formation, aux organismes financeurs concernés (FIF PL, OPCO, Agence nationale du DPC), à l'organisme certificateur lors des audits et aux prestataires techniques (hébergement, messagerie, outils de formulaires). Elles ne sont jamais vendues. Lorsqu'un prestataire est situé hors de l'Union européenne, le transfert est encadré par des garanties appropriées.

Chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment. Ces droits s'exercent par e-mail à contact@latitudekine.fr. Elle peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

16. Réclamations

Toute réclamation relative au déroulement d'une formation peut être adressée par e-mail à contact@latitudekine.fr. Latitude Kiné en accuse réception, l'enregistre, l'examine selon son processus qualité et apporte une réponse motivée dans les meilleurs délais, dans une logique d'amélioration continue de la qualité de ses prestations.

À défaut de solution amiable, les dispositions de l'article 18 s'appliquent.

17. Force majeure

Aucune des parties n'est responsable de l'inexécution de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La partie qui l'invoque en informe l'autre sans délai ; les conséquences sur la formation sont examinées d'un commun accord.

18. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable, notamment par la procédure de réclamation de l'article 16. À défaut d'accord, le litige est porté devant les juridictions légalement compétentes.

19. Acceptation

Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du programme de formation, du règlement intérieur et des présentes conditions générales de vente préalablement à son inscription, et les accepter sans réserve.

Pour garantir la traçabilité de cette information précontractuelle, le bulletin d'inscription comporte une case distincte à cocher, rédigée ainsi :

> ☐ *Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du programme de formation, du règlement intérieur et des Conditions Générales de Vente de Latitude Kiné, et les accepter.*

Annexe — Éléments précisés dans les documents contractuels de chaque formation

Les informations suivantes sont indiquées dans le programme, le contrat ou la convention propres à chaque formation, sans modification des présentes CGV :

- intitulé de la formation, dates et horaires, lieu, durée et effectif ;
- tarif (toutes taxes comprises ou hors taxes), premier versement, échéancier de paiement et modalités de règlement ;
- financement envisagé (fonds propres, FIF PL, OPCO, DPC ou autre) ;
- conditions financières applicables en cas d'interruption ;
- coordonnées du référent pédagogique et du référent handicap.

CGV mises à jour le 20/11/2026.